

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 110 (1965)
Heft: 1

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Direction-Rédaction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Colonel EMG Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Bütiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S.A., av. de la Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces: Publicitas S.A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: Suisse: 1 an Fr. 14.—; 6 mois Fr. 8.—

Etranger: 1 an Fr. 17.—; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro: Fr. 1.50

L'évolution de l'aviation militaire suisse 1914 - 1964

Il est intéressant de relever, dans cette revue, que notre aviation militaire fut créée grâce à l'initiative de la *Société suisse des officiers* et par la volonté du peuple suisse.

En effet, lorsqu'en 1910, le Département militaire fédéral et le chef de l'état-major général adoptèrent une attitude négative à l'égard d'un projet présenté par des aéroliers et des aviateurs, et qu'en 1911, les Chambres fédérales refusèrent de subventionner l'aménagement des aérodromes et autres projets concernant l'aviation militaire, il semblait désormais inutile de compter sur une aide active de la Confédération. Il ne restait plus que la possibilité de s'adresser directement au peuple suisse.

Sur proposition de la Section de Fribourg, le comité central de la S.S.O. (sous la présidence du colonel M. de Diesbach, conseiller national) en prit l'initiative. L'assemblée générale extraordinaire réunie à Fribourg décida, le 1^{er} décembre 1912, d'organiser une *collecte nationale* pour l'aviation militaire.